



Compte rendu de séance

Séance du 13 Octobre 2021

L'an 2021 et le 13 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de ARTÉCHÉA Pascal, Maire.

Présents : M. ARTÉCHÉA Pascal, Maire, Mme ALVES DE MAGALHAES Aurélie, M. BELHOMME Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, Mme CASSOURA Martine, Mme CHABOCHE Hélène, M. CHAMBONNIERE Dominique, M. COME Sébastien, M. FARINA Bruno, Mme FINK Pascale, Mme FORTIN Sophie, M. GODEFROY Frédéric, M. JACOB Sébastien, Mme JOUCQUE Jocelyne, Mme LABOUESSE Marie-Thérèse, Mme LEMAITRE Françoise, M. LEROY Jean-Pierre, M. LEVOIR Jean-Pierre, M. MIKKICHE Kamel, Mme NOUNI Myriam, M. ORLANDI Antony, Mme PATRIX PICARD Stéphanie, Mme RENOULT Cécile, Mme SAUVÉ Charlène, M. SOURISSEAU Gérard, M. VILLATTE Hervé

Absent(s) ayant donné procuration : M. VASSARD Jean-Luc à Mme JOUCQUE Jocelyne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 26

Date de la convocation : 06/10/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. ORLANDI Antony

Objet(s) des délibérations

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est donc ouverte à 20h10 mn.

SOMMAIRE

Ordre du jour :

Lecture du Compte-rendu du 22 juin 2021 pour approbation
Approbation du compte-rendu annuel d'activité de la Saedel concernant le contrat de concession d'aménagement "Les Ravigneaux"
Créations de postes
Présentation de l'enquête publique : exploitation d'un parc éolien sur la commune de Droisy
Convention d'honoraire dans le cadre de l'accessibilité programmée des bâtiments E.R.P
Convention d'honoraire pour les travaux de rénovation du bâtiment de la Poste
Signature de la convention "plan de relance numérique"
Délibération Fond de solidarité pour le logement 2021

Prorogation de la délégation de service public "Enfance Jeunesse"
Attribution de l'appel d'offre du marché de la restauration scolaire
Mise en place du transport scolaire vers le collège de Nonancourt
Vote des tarifs et règlements des locations de salles
Achat du bien situé 43 rue Charles Renard (AE 22) et des parcelles AE 19, 20,21
Audit financier Dgfp et Opfina
Récupération de TVA
Aide à un sportif de haut niveau
Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 5 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1 - Nomination d'un Adjoint aux Associations
- 2 - Création d'un poste d'Adjoint à la Culture
- 3 - Suppression de deux postes de Conseillers Délégués
- 4 - Attribution d'un numéro de voirie
- 5 - Projet artistique et culturel de territoire 2022

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout des 5 points supplémentaires.

Nomination d'un adjoint aux associations :

Monsieur le Maire fait part de la démission de Myriam Nouni, de son poste d'adjoint Animation et Vie Associative. Il demande si des conseillers souhaitent se porter candidat au poste d'Adjoint aux Associations. Bruno Farina se déclare candidat. Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Dominique Chambonnière et Antony Orlandi procèdent au dépouillement des bulletins de vote :

Pour : 21 Contre : 1 Blanc : 4 Abstention : 1

Bruno Farina est élu au poste d'Adjoint aux Associations.

Bruno Farina remercie l'ensemble de la Municipalité pour la confiance qui lui est accordée.

Création d'un poste d'Adjoint et nomination d'un adjoint à la Culture :

Monsieur le Maire indique que la période de pandémie n'a pas permis de développer le secteur Associatif, et que le secteur de la Culture qui était en sommeil, va pouvoir enfin redémarrer. Ces deux secteurs étant lourds en gestion, il propose une création de poste d'Adjoint à la Culture, et demande si des conseillers veulent se porter candidat.

Hélène Chaboche se déclare candidate à ce poste.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

A l'issue du dépouillement des bulletins de vote, effectué par Dominique Chambonnière et Antony Orlandi, les résultats sont les suivants :

Pour : 21 Contre : 1 Blanc : 4 Abstention : 0

Hélène Chaboche est élue au poste d'Adjoint à la Culture.

Hélène Chaboche remercie l'ensemble de la Municipalité pour la confiance accordée.

Kamel Mikkiche demande pourquoi la personne seule n'a pas reçu le même type de support et qu'il faille attendre sa démission pour la remplacer par deux personnes ?

Monsieur le Maire répond que cette personne a été remplacée à cause de problèmes de gestion, que la saison culturelle était inexistante du fait de la pandémie, au vu de l'activité qui reprend, il est plus raisonnable d'avoir deux adjoints sur des secteurs scindés.

Kamel Mikkiche demande les raisons de la démission de Myriam Nouni ?

Monsieur le Maire répond avoir reçu beaucoup de plaintes des Associations, il était donc de son devoir de faire en sorte que ce domaine fonctionne.

Martine Cassoura approuve cette décision mais nuance ce propos en alertant sur le fait que la charge et les horaires de travail d'Hélène Chaboche risquent de lui poser un problème pour gérer la Culture.

Suppression de deux postes de Conseillers Délégués :

Afin d'équilibrer le budget, suite à la création du poste d'Adjoint à la Culture, Monsieur le Maire propose de supprimer deux postes de Conseillers Délégués (celui occupé jusqu'à ce jour, par Hélène Chaboche et celui occupé par Bruno Farina).

Le résultat du vote à mains levées est le suivant :

Pour : 21 Contre : 4 Abstention : 2

Les deux postes de Conseillers délégués sont supprimés.

Attribution d'un numéro de voirie :

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Lorrain, administré Lubinois, qui souhaite obtenir un numéro de voirie, suite à la construction de sa maison Rue des Grippains (parcelles AD 409, 411). Au vu des numéros précédemment attribués dans cette rue, Monsieur le Maire propose le numéro 4D.

Il est procédé au vote, et le numéro 4D est attribué à l'unanimité pour la maison d'habitation de Monsieur Lorrain.

Projet artistique et culture de territoire 2022 :

Hélène Chaboche, Adjoint à la Culture nouvellement nommée, présente les projets de saison culturelle 2022, avec les budgets associés.

Bruno Belhomme fait remarquer que le budget pour la culture est peu élevé.

Monsieur le Maire acquiesce, mais spécifie que c'est la conséquence de la pandémie.

Pascal Fink s'étonne que le spectacle Spedidam ne soit pas noté.

Pascal Artéchéa indique qu'il a eu des contacts avec la Spedidam, que des dates prévisionnelles ont été déterminées, que le Centre Edouard Hoff serait sélectionné sous réserve des conditions techniques et sécuritaires à analyser. Cependant, aucun engagement n'a été pris par la ville de Saint Lubin des Joncherets, il ne s'agit à ce jour que d'un projet, le point budgétaire n'ayant pas encore été abordé.

Gérard Sourisseau indique que l'Agglo, pour sa part, va refuser leur demande de budget, l'enveloppe de l'Agglo ne pouvant pas être absorbée que par le spectacle Spedidam.

Aurélie Alves de Magalhaes fait remarquer qu'il n'y a pas de spectacles prévus pour les adolescents et pré-ados.

Hélène Chaboche répond que c'est effectivement une catégorie qui sera à développer dans le futur.

De ce fait, Martine Cassoura demande que soit ajoutée au budget de la Culture 2022, une ligne budgétaire de 20% pour des spectacles Ados/pré-Ados.

Il est procédé au vote, et la demande de majoration du budget culturel est approuvée à l'unanimité.

Lecture pour approbation du compte rendu de la réunion du 22 juin 2022 :

Préalablement au Conseil Municipal de ce jour, la modification suivante avait été envoyée par mail à l'ensemble du Conseil Municipal le 11 octobre 2022 : « Monsieur Sébastien Jacob informe le Conseil Municipal que Madame Vignal passe directrice de l'école du Clos du Village. Il n'y a pas de changement dans le corps enseignant à l'école du Bourg. Il indique également qu'un appel d'offres a été lancé pour la restauration scolaire. »

Il est procédé au vote et le compte rendu de la réunion du 22 juin 2022 est approuvée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu annuel d'activité de la Saedel concernant le contrat de concession d'aménagement des Ravigneaux :

Il est procédé au vote, et le compte rendu annuel d'activité de la Saedel concernant le contrat de concession d'aménagement des Ravigneaux est approuvée à l'unanimité.

Créations de postes :

Poste de Bibliothécaire : Jocelyne Joucque indique que ce poste est occupé par Madame Coste sous contrat Graces, cet emploi ne pouvant pas être renouvelé par le biais de Graces, la municipalité souhaite proposer un contrat Mairie à Madame Coste.

Jocelyne Joucque demande que le Conseil Municipal délibère pour un poste d'Adjoint contractuel sur un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps non complet (20h30 par semaine), catégorie C, sur le motif d'accroissement d'activité, à compter du 18 octobre 2021.

Bruno Belhomme demande à connaître le coût annuel de ce type de poste.

Charlène Sauvé répond que le coût annuel chargé est de 30 000 euros.

Il est ensuite procédé au vote, et la délibération du poste d'adjoint administratif est approuvée à l'unanimité.

Poste de Coordinateur d'Action Sociale : Jocelyne Joucque informe que le recrutement pour le poste resté vacant suite à la démission de Mme Lewisia Poupon, est terminé. Une candidate a été identifiée mais pour la recruter, il convient de délibérer pour une création de poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

Bruno Belhomme demande le coût annuel de ce poste.

Jocelyne Joucque répond que le traitement de base annuel, hors charges, associé à ce recrutement est d'environ 27 000 euros en fonction du grade, du profil, et de l'expérience du candidat.

Il est procédé au vote, et la délibération du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe est approuvée à l'unanimité.

Poste de Directeur Général des Services : Jocelyne Joucque indique qu'il est nécessaire de recruter une personne qui maîtrise la réglementation juridique et financière des collectivités locales, ces compétences faisant défaut pour l'administration générale de la mairie.

Comme aucun candidat n'est identifié à ce jour, il est demandé de délibérer sur les grades suivants : Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe, en emploi permanent à temps complet.

Monsieur le Maire ajoute que ce recrutement a été approuvé par Victoria Menuge, Responsable des Services Administratifs, dans le but d'obtenir une parfaite maîtrise des points juridiques complexes.

Charlène Sauvé propose que soit ajouté le grade de Rédacteur, afin de ne pas être bloqué à l'issue du recrutement, et précise que pour une commune de 4 000 habitants, un poste de Rédacteur serait suffisant.

Bruno Belhomme demande s'il est prévu une diminution de la masse salariale ?

Monsieur le Maire répond que des départs en retraite sont à venir, ainsi que des suppressions de contrats Graces.

Stéphanie Patrix Picard ajoute qu'il ne faut pas lésiner sur les moyens pour avoir une personne compétente.

Bruno Belhomme demande le coût annuel associé à ce recrutement.

Jocelyne Joucque répond que le traitement annuel de base hors charges se situe entre 35 000 et 47 000 euros en fonction du grade, du profil, et de l'expérience du candidat.

Il est procédé au vote et la délibération des grades Attaché, Attaché Principal, Attaché Hors Classe, Rédacteur est approuvée à l'unanimité.

Présentation de l'enquête publique : exploitation d'un parc éolien sur la commune de Droisy :

Monsieur le Maire présente cette enquête publique qui n'est suivie d'aucun commentaire.

Convention d'honoraire dans le cadre de l'accessibilités programmée des bâtiments E.R.P. :

Monsieur le Maire explique que Saint Lubin des Joncherets doit se mettre en conformité par rapport à l'accessibilité de ses bâtiments communaux, et que pour ce faire, l'étude diagnostique a été confiée à Madame Latour, Architecte. Le devis s'élève à 9 000 euros pour l'étude de 12 bâtiments.

Bruno Belhomme demande si un appel d'offre a été effectué.

Monsieur le Maire répond que le montant étant de 9 000 euros, ne nécessite pas d'appel d'offre.

Il est procédé au vote, et le devis de Madame Latour est approuvé à l'unanimité.

Convention d'honoraire pour les travaux de rénovation du bâtiment de la Poste :

Monsieur le Maire informe que l'ampleur des travaux sur le bâtiment de la Poste nécessite l'assistance d'un architecte. Il propose que ce dossier soit confié à Madame Latour. Le devis s'élève à 12 000 euros HT.

Sophie Fortin demande si ces travaux vont améliorer l'aspect extérieur du bâtiment ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, dans la mesure où les fenêtres doivent être changées et le ravalement refait.

Bruno Belhomme indique qu'il serait souhaitable de présenter le projet concernant l'amélioration de l'aspect extérieur du bâtiment au conseil et quid de l'appel d'offre.

Monsieur le Maire répond que le projet n'étant pas défini de façon précise, l'appel d'offre n'aura pas lieu avant fin mars 2022.

Il est procédé au vote, et les honoraires de Mme Latour, Architecte, sont approuvés à l'unanimité.

Présentation de la convention de financement : Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires :

A l'issue de la présentation du projet « socle numérique pour les écoles élémentaires » effectuée par Sébastien Jacob, il est procédé au vote pour la signature de la convention « Plan de Relance Numérique ».

Monsieur le Maire rappelle qu'il est entendu que cet investissement ne doit pas impacter le budget 2021 car le solde après subventions devra être repris sur le montant des subventions indûment versées aux écoles en 2020. La signature de la convention est approuvée à l'unanimité.

Délibération Fond de Solidarité pour le logement 2021 :

Monsieur Le Maire indique que la ville de Saint Lubin des Joncherets comptabilise 478 logements sociaux, ce qui fixe la participation au Fond de Solidarité 2021 à 1434 euros (trois euros par logement social).

Il est procédé au vote, et la participation de 1 434 euros est approuvée à l'unanimité pour le Fond de Solidarité 2021 pour le logement.

Prorogation de la délégation de service public « Enfance Jeunesse » :

Monsieur le Maire demande que soit prorogée la délégation du Pep28 pour une durée de 8 mois. Une dérogation exceptionnelle a été accordée par la Sous-Préfecture afin d'établir les formalités de la DSP.

Kamel Mikkiche demande si la prestation s'effectue dans les mêmes conditions que la prestation actuelle, durant la prolongation ?

Monsieur le Maire répond que la prolongation est établie sur les mêmes critères, le contenu de la prestation est inchangé.

Sébastien Jacob précise que si cette DSP n'a pas été engagée plus tôt, c'est car à même date, il y avait deux fins de délégations : la restauration et « Enfance Jeunesse ». La priorité avait été donnée à la Restauration.

Gérard Sourisseau indique que l'Agglo peut apporter son aide sur le montage du dossier.

Il est procédé au vote, et la prorogation de service public « Enfance Jeunesse » pour une durée de huit mois est approuvée à l'unanimité.

Attribution de l'appel d'offre du marché de la restauration scolaire :

Monsieur le Maire indique que l'appel d'offre a débouché sur la délégation à la Société Convivio, et demande que le Conseil Municipal valide ce choix.

A l'issue du vote, la délégation Restauration à la Société Convivio est approuvée à l'unanimité.

Mise en place du transport scolaire vers le collège de Nonancourt :

Monsieur le Maire propose que pour répondre à la demande de nombreux parents lubinois et afin de respecter nos engagements, soit mis en place, à partir du 8 novembre 2021, un transport scolaire vers le collège de Nonancourt. Ce transport sera effectué avec le car communal et sera sous le contrôle de l'Agglo. Monsieur le Maire précise qu'il est cependant dans l'attente de la délégation de l'Agglo.

S'en suit un débat sur la gratuité ou non des transports scolaires, et du tarif à appliquer pour le transport St Lubin – Collège Nonancourt.

Il est à noter que juridiquement le transport gratuit vers Nonancourt s'oppose au transport payant vers Brezolles. Madame Cassoura précise qu'il serait injuste que les transports vers Brezolles soient payants et gratuits vers Nonancourt.

Monsieur le Maire propose de reporter la mise en place de ce service et le vote de ce tarif à une réunion ultérieure car visiblement les avis divergent de façon importante.

Vote des tarifs et règlements des locations de salles :

Jocelyne Joucque indique que de nombreuses dérives ont été constatées dans le respect du règlement des salles communales. Afin d'y remédier, il est proposé d'ajouter les points suivants aux contrats de location régissant les salles communales : Demande d'un justificatif de domicile, ne plus autoriser de location en semaine, imposer que le locataire soit présent lors de la location.

Les locataires nettoyant mal ou peu les salles, il est proposé d'intégrer dans le tarif des salles, le coût du nettoyage, et de revoir le tarif de location pour les personnes habitant hors de Saint Lubin des Joncherets.

Jocelyne Joucque évoque également la possibilité de louer la vaisselle disponible à la salle des fêtes, qui est en nombre suffisant (un inventaire a été réalisé par Françoise Lemaitre et Jocelyne Joucque). Une étude de prix a été faite sur le sujet, il en ressort une fourchette haute à 1,50 euros et une fourchette basse à 1,10 euros. Ce tarif unitaire comprendrait la location des couverts, verres et assiettes. Compte tenu que la vaisselle communale est « basique », le tarif proposé serait de 1 euros.

Martine Cassoura met en garde sur la logistique associée à cette location.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose à la suite d'une remarque de Madame Cassoura que soit délibérée à cette séance, la modification du règlement de location des salles, les tarifs des salles et de la location de la vaisselle seront examinés en commission.

Il est procédé au vote, la modification du règlement des locations des salles est approuvée avec les ajouts suivants : Demande d'un justificatif de domicile, ne plus autoriser de location en semaine, imposer que le locataire soit présent lors de la location.

Achat du bien situé 43 Rue Charles Renard (AE 22) et des parcelles AE 19,20,21. :

Monsieur le Maire explique que la précédente municipalité avait décidé d'acquérir ces biens immobiliers pour un montant de 45 000 euros. Par principe, il en informe le Conseil Municipal car la proposition d'acquisition ne peut être reprise. Cette acquisition s'inscrira dans le projet Bourg Centre afin d'aménager des parkings et espaces verts, ainsi qu'une sente d'accès au terrain situé derrière le bras d'eau de Malicorne.

Kamel Mikkiche demande quel est le projet exact associé à cet achat et quel est le coût associé à la destruction de ce bien ?

Monsieur le Maire répond que la Maison Bleue est un projet engagé par la précédente municipalité. Suite à la mise en péril de cette maison en 2003, il avait été signé un compromis de vente, ce qui était une occasion pertinente d'acquérir ce terrain. Ce projet sera inclus dans l'étude prévue de « Petite Ville de Demain ».

A l'issue du vote, la délibération pour l'achat du bien situé 43 Rue Charles Renard est approuvée à l'unanimité.

Audit financier DGFIP et Opfina :

Monsieur le Maire indique que l'audit financier demandé par le Conseil Municipal a été achevé et transmis à chaque conseiller.

Il appartiendra à chacun d'en tirer les conclusions sur la gestion de notre prédécesseur.

Pour Monsieur le Maire la situation réelle avant notre arrivée a été établie et il faut maintenant après information, tourner la page et aller de l'avant avec nos moyens qui restent cependant fragilisés par cette gestion.

Il précise que d'après Monsieur Fouchet, conseiller financier de la DGFIP, les comptes de la commune sont sur la bonne voie. Cela veut dire que nous devons rester sur la même politique de rigueur jusqu'à la fin de l'année.

Kamel Mikkiche demande quels sont les plans d'action et la finalité de cet audit au vu du rapport de l'audit 2021 car des recommandations apparaissent clairement dans ce rapport ?

Monsieur le Maire répond que cet audit avait pour finalité que les 27 conseillers actuels n'endossent pas les erreurs commises par son prédécesseur. Pour plus de précisions, Monsieur le Maire propose que Mr Fouchet, Trésorier Principal, vienne commenter cet audit à la municipalité.

Récupération de TVA :

Monsieur le Maire indique, que lors de l'Audit Financier, des erreurs d'affectations ont été dénombrées. Ces erreurs d'affectations de dépenses n'ont pas permis de récupérer plus de 4 000 euros de TVA. Monsieur le Maire propose donc de délibérer afin de permettre cette récupération de TVA en accord avec la Trésorerie.

Il est procédé au vote, la récupération de TVA pour un montant d'environ 4 000 euros est approuvée à l'unanimité.

Aide à un sportif de haut niveau :

Monsieur le Maire expose le cas de Mr Khalid Lablaq, athlète de niveau international licencié à l'Athlétic Vallée d'Avre, qui a un visa temporaire. Cet athlète n'a pour seul revenu, que les primes qu'il perçoit lors des compétitions sportives, ce qui oblige le Club Athlétic Vallée d'Avre à prendre en charge ses frais de voyage pour retourner au Maroc. Cette personne n'a pas de logement fixe et de ce fait, il ne peut donc pas obtenir de visa définitif. Monsieur le Maire a rencontré cet athlète qui fait figure d'exemple pour les Clubs et pour les jeunes, et suggère la possibilité de loger Mr Khalid Lablaq dans le logement disponible au-dessus du local de la Poste.

Il est procédé au vote, et à l'unanimité, il est donné à Monsieur le Maire l'approbation pour entamer des discussions avec Mr Khalid Lablag en vue de le loger.

Questions diverses :

Vidéo-surveillance : Monsieur le Maire indique être passé en commission départementale, pour présenter le projet de vidéo-surveillance. Après délibération, la Commission Départementale a autorisé le projet dans sa globalité. Monsieur le Maire remercie chaleureusement Bruno Belhomme pour la constitution du dossier d'Appels d'Offres.

Il précise que la prochaine étape sera la constitution du dossier de demandes de subventions.

Intervention Françoise Lemaitre : Madame Françoise Lemaitre rappelle que le spectacle Cabaret, qui s'inscrit dans le cadre de la Semaine Bleue aura lieu demain, le 14 octobre 2021, et que plus de 70 personnes sont inscrites pour participer à cet évènement.

Madame Françoise Lemaitre fait un appel aux bénévoles pour la banque alimentaire de Saint Rémy Sur Avre.

Obsèques Monsieur Latour : Monsieur le Maire informe que lors des obsèques de Monsieur Latour, Architecte Lubinois, il est prévu de faire retentir les cloches de l'église de Saint Lubin des Joncherets pour lui rendre hommage.

Église de Saint Lubin des Joncherets : Monsieur le Maire informe que la seconde tranche des travaux de l'église est en cours de finalisation, les échafaudages seront démontés fin octobre 2021. Il conviendra ensuite de décider si on poursuit avec la troisième tranche de travaux ou si une pause est effectuée qui permettrait au Père Vital et à ses paroissiens de récupérer temporairement l'église.

Ferme Traisnel : Bruno Belhomme souhaiterait connaître les suites données à l'acquisition de la ferme Traisnel. Monsieur le Maire répond que trois personnes ont candidatées pour occuper la ferme Traisnel. Un choix sera fait prochainement en commission. Un dossier a été transmis à l'Agglo afin d'obtenir des subventions sur ce projet.

Bruno Belhomme demande ce qu'il en est du versement illégal de 40 000 euros concernant le spectacle Spedidam 2021, non réalisé à cause de la COVID.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas possible de récupérer ces 40 000 euros compte tenu qu'ils ont été validés dans le vote des comptes administratifs par le précédent conseil.

La séance est levée à 23 h 25.